



REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Rentrée scolaire 2021 – 2022

Watermael-Boitsfort, le 1^{er} septembre 2021

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.

En annexe, **plusieurs informations utiles** :

- ➔ Actualités Covid
- ➔ le calendrier scolaire 2021-2022
- ➔ des informations concernant l'accueil extrascolaire et les classes de dépaysement
- ➔ le projet communal en matière d'alimentation saine et en matière de sport à l'école
- ➔ les coordonnées des écoles, des académies et de nos partenaires culturels et sportifs
- ➔ l'estimation des frais scolaires qui seront réclamés durant l'année

Vous trouverez **également sur www.watermael-boitsfort.be** (accueil < vivre à watermael-boitsfort < écoles et crèche < écoles < écoles communales - ressources)

- ◆ le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales
- ◆ le document à utiliser pour les absences et les retards en 3^{ème} maternelle en primaire
- ◆ les menus des repas chauds

! Concernant la communication numérique, nous avons choisi de changer de plateforme : nous utiliserons dorénavant **ACCES-CIBLE** en lieu et place de ZIPPSLIP. Les secrétariats de chaque école vous communiqueront les informations nécessaires pour vous connecter et restent à votre disposition pour toute aide à ce sujet.

 **Le contrat d'adhésion « parents – écoles communales** joint à cette lettre doit être signé et remis au titulaire de votre enfant pour le vendredi 3 septembre.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons à tous une excellente année scolaire.

Le Pouvoir Organisateur

INFOS COVID

Organisation de la rentrée de septembre 2021

Les avancées de la campagne de vaccination et les tendances épidémiologiques globales permettent d'entamer une normalisation partielle de la vie scolaire, tout en maintenant certaines règles de prudence dans l'organisation de la vie scolaire pendant le mois de septembre.

Voici ces règles concernant les élèves et leurs parents :

➡ **Port du masque**

Le masque reste obligatoire à l'intérieur pour tous les adultes lors de tout contact (avec des adultes comme avec enfants) dans l'enseignement primaire et exclusivement lors des contacts entre adultes dans l'enseignement maternel.

Les élèves ne doivent porter le masque en aucune circonstance.

Le port du masque n'est pas obligatoire dans la cour de récréation.

➡ **Présence de tiers dans l'école**

La présence de tiers dans l'école est limitée au nécessaire dont la présence est nécessaire au fonctionnement de l'école. La présence des parents n'y est pas autorisée.

➡ **Activités extra-muros**

Les activités extra-muros d'une ou plusieurs journées sont autorisées.

➡ **Repas**

Des repas chauds peuvent être servis.

➡ **Psychomotricité, éducation physique et sportive, piscine**

Les activités d'éducation physique peuvent avoir lieu en veillant à privilégier les activités en plein air. La fréquentation de la piscine est autorisée.

➡ **Hygiène des mains** : Renforcée.

➡ **Aération et ventilation des locaux**

Les locaux seront aérés et ventilés de manière renforcée.

➡ **Gestion des entrées et des sorties**

Il convient de limiter autant que possible les rassemblements avant et après l'école.

➡ **Matériel scolaire** : Utilisation normale.

Calendrier scolaire 2021 - 2022

Rentrée scolaire	mercredi 1 ^{er} septembre 2021
Fête de la Communauté française	lundi 27 septembre 2021
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 1 ^{er} novembre 2021 au vendredi 5 novembre 2021
Commémoration du 11 novembre	jeudi 11 novembre 2021
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 27 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 28 février 2022 au vendredi 04 mars 2022
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 4 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022
Lundi de Pâques	lundi 18 avril 2022
Fête du 1 ^{er} mai	dimanche 1 ^{er} mai 2022
Congé de l'Ascension	jeudi 26 mai 2022
Lundi de Pentecôte	lundi 6 juin 2022
Les vacances d'été débutent le	vendredi 1 ^{er} juillet 2022

Accueil extrascolaire

durant les congés scolaires : regroupements

Lors des congés, un accueil extrascolaire est organisé dans une ou deux des écoles communales, **de 7h30 à 18h30**. Les enfants apportent leur **pique-nique**.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h au plus tard**.

Cette année, les regroupements auront lieu dans les écoles suivantes :

2021-2022	PRIMAIRE	MATERNELLE 1	MATERNELLE 2
Congé d'automne (Toussaint)	Futaie	Coccinelles	Aigrettes
Vacances d'hiver (Noël)	Cèdres	Roseraie	/
Congé de détente (Carnaval)	Sapinière	Mésanges	Naïades
Vacances de printemps (Pâques)	Karrenberg	Nos Petits	Colibri

durant l'année

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école **de 7h30 à 18h30 (17h30)** le 27/9 et lors des journées pédagogiques).

⚠ une somme de 15 € sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent après 18h30.

Pour toutes questions relatives à l'extrascolaire dans l'école de votre enfant, vous pouvez vous adresser directement **au (à la) référent(e), responsable du service au sein de l'école**.

Pour toutes questions plus générales à l'accueil extrascolaire au sein de la commune, vous pouvez contacter **Maité de Hemptinne, coordinatrice Accueil Temps Libre – extrascolaire** ou **Marie Calmein, collaboratrice Accueil Temps Libre - extrascolaire**. Vous trouverez également toutes les informations concernant les ateliers de l'extrascolaire sur le flyer glissé dans l'enveloppe.

Mme Maité de Hemptinne 02/674.75.27

Mme Marie Calmein 02/674.74.98

extrascolaire@wb1170.brussels

Classes de dépaysement

De la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire, les élèves partent chaque année en classes de dépaysement. Ce sont des moments forts de la scolarité ! Les apprentissages se poursuivent dans un cadre nouveau chaque année, les enfants apprennent à devenir plus autonomes et vivent ensemble des moments inoubliables.

La participation aux classes de dépaysement est obligatoire.

Déduction faite de la participation financière de la commune, les montants demandés à charge des parents s'élèvent à 45 €/ 3 jours en maternelle, 75 €/5 jours en primaire et 375 € pour les classes de neige.

Alimentation saine et durable

Toutes les écoles communales sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'alimentation saine et durable.

Les **repas chauds** proposent des menus variés, de saison, qui font la part belle aux produits locaux voire bio. Tous les jeudis, on y mange un repas végétarien. Les enfants sont également sensibilisés au gaspillage alimentaire notamment via la pesée des déchets.

Cette démarche a été récompensée par Bruxelles-Environnement, qui a octroyé en mars 2017 le Label GoodFood au restaurant scolaire pour 3 ans. Ce Label a été renouvelé pour 3 ans en 2020.

Les **collations saines** sont privilégiées. Le Pouvoir Organisateur propose à tous les parents de suivre les recommandations suivantes pour toutes les collations données aux enfants :

Oui à l'eau, dans un verre, un gobelet ou une gourde

Oui aux collations saines (fruits, légumes, yaourt...), dans une boîte à collation

Sport à l'école

Le sport est particulièrement mis à l'honneur dans les écoles communales.

En maternelle, tous les élèves ont une séance de **psychomotricité** chaque semaine.

L'apprentissage de la **natation** commence dès la 3^{ème} maternelle et se poursuit chaque année jusqu'en 6^{ème} primaire.

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire bénéficient au total de 3 périodes d'éducation physique/psychomotricité par semaine.

A partir de la 3^{ème} année primaire, les élèves participent chaque année à **trois matinées sportives** au Stade des Trois Tilleuls où ils ont l'occasion de découvrir plusieurs sports : escrime, unihock, badminton, ...

Tous les élèves participent également à des **activités sportives inter-écoles** organisées par l'équipe des professeurs d'éducation physique et psychomotricité : challenges, tournois, cross, courses d'orientation et matinée de coopération en 6^{ème} année.

Néerlandais précoce

En région bruxelloise, le cours de néerlandais est obligatoire à partir de la 3^{ème} année primaire.

A Watermael-Boitsfort, depuis l'année scolaire 2020-2021, les élèves de 3^{ème} maternelle découvrent le néerlandais par le chant, les jeux et autres activités de découverte, à raison de 2 fois 50 minutes par semaine.

A partir de cette année scolaire 2021-2022, les élèves de 1^{ère} année primaire bénéficieront également de 2 fois 50 minutes de néerlandais précoce par semaine.

Le projet se poursuivra pour les élèves de 2^{ème} année primaire dès 2022-2023.

Estimation frais scolaires 2021-2022

Frais scolaires obligatoires en maternelle

Abonnement piscine (3 ^{ème} maternelle)	55 €
Activités culturelles et sportives	max. 45,75 €
Classes de dépaysement	45 € (3 jours) ou 75 € (5 jours) (Maximum 101,67 € sur la scolarité en maternelle)

Frais scolaires obligatoires en primaire

Abonnement piscine	55 €
Activités culturelles	max. 70 €
Activités sportives	max 10 €
Classes de dépaysement	75 €
Classe de neige (6 ^{ème} primaire)	375 €

Services (repas et garderies)

✦ La commande des services s'effectue via la plateforme ACCES-CIBLE.

Le paiement des services se fait par anticipation. Toute commande de service payant sera refusée en cas d'arriéré de paiement pour tous frais scolaires obligatoires ou services.

Potage et repas

Potage	0,50 €
Repas chaud maternelle	2,55 €
Repas chaud primaire	2,75€

Accueil extrascolaire

Durant les jours scolaires et les journées pédagogiques :

Matin	: 7h30 à 8h10
Soir	: 15h45 à 18h30 (maternelle) – 16h30 à 18h30 (primaire)*
Mercredi après-midi	: 13h30 à 18h30*

* **17h30** le 27/9 et lors des journées pédagogiques

Accueil gratuit durant le temps de midi.

◆ Soit un montant forfaitaire mensuel

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfant dans l'école	A partir du 4 ^{ème} enfant dans l'école
Septembre – octobre – février - mai - juin (Mois sans semaine de congé)	18,40 €	15,50 €	12,50 €
Novembre – décembre - janvier – mars (Mois avec 1 semaine de congé)	13 €	11 €	9 €
Avril (Mois avec 2 semaines de congé)	9 €	7,5 €	6,50 €

◆ Soit un montant forfaitaire journalier de **1,60 €**

Durant les congés scolaires (hors juillet août) :

Pour la journée complète.

◆ Soit un montant forfaitaire hebdomadaire de :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfant dans l'école	A partir du 4 ^{ème} enfant dans l'école
Par semaine	5 €	4,25 €	3,50 €

◆ Soit un montant journalier de **3,50 €**

Coordonnées utiles 2021 - 2022

Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par
Le Collège des Bourgmestre et Echevins
Mme Hang NGUYEN, Echevine de l'Enseignement
T. : 02/674.74.02
Place Antoine Gilson, 1
1170 Watermael-Boitsfort

www.watermael-boitsfort.be
hnguyen@wb1170.brussels

Ecoles maternelles

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1
Implantation **LES NAIADES** avenue des Naiades, 21A
Implantation **LES AIGRETTES** rue des Aigrettes, 6

colibri@wb1170.brussels
naiades@wb1170.brussels
aigrettes@wb1170.brussels

Direction : Mme Amina MALKI – T. : 02/673.10.44

Ecoles fondamentales

LA SAPINIERE (primaire) - **LES MESANGES** (maternel)

Chaussée de la Hulpe, 346
Direction : M. Rordigo ABARCA QUINONES – T. : 02/663.96.10

sapinieremesanges@wb1170.brussels

LES CEDRES (primaire) rue du Gruyer, 8
LA ROSERAIE (maternel) rue du Loutrier, 47
Direction : Mme Eveline BURTAUX – T. : 02/672.18.33

cedresroseraie@wb1170.brussels

LA FUTAIE (primaire) - **LES COCCINELLES** (maternel)
Avenue des Coccinelles, 65
Direction : Mme Véronique VAN DAMME – T. : 02/672.73.88

futaiecoccinelles@wb1170.brussels

LE KARREBERG (primaire) - **NOS PETITS** (maternel)
rue François Ruytinx, 31
Direction : Mme Josiane LENGLEZ – T. : 02/672.72.38

karrenbergnospetits@wb1170.brussels

Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6
Mme Géraldine PEFFER, chef de service – T. : 02/674.74.62

enseignement@wb1170.brussels

ATL – accueil extrascolaire

Allée Jacques Wiener, 3
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL- T. : 02/674.75.27

extrascolaire@wb1170.brussels

Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme François BERWART, Fonctionnaire de Prévention
T. 02/660.05.05

fberwart@wb1170.brussels
www.prevention1170.be

Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Bénédicte Dethière – T. : 02/672.18.66

psel.wb@promotionsante.be

Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles
Direction : Mme Dominique FRONVILLE – T. : 02/800.86.60

(permanence mercredi 14h à 18h)
dfronville@spfb.brussels

Asbl Vivre à Watermael-Boitsfort (classes de dépaysement – délivrance des attestations mutuelle)

Place A. Payfa-Fosséprez, 12 – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Dominique BUYENS – T. : 02/673.25.00
Compte en banque BELFIUS : BE68 0680 7846 4034

vivrewb@wb1170.brussels

Partenaires culturels et sportifs

Académie des Beaux-Arts

Direction : M. Pierre FROMONT
Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort
Tél. : 02 673 76 92 – email : aca.beaux-arts@wb1170.brussels
<https://pierrefromont59.wixsite.com/academie>

Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture

Horaires des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.

Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 76 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 190 € pour les +18 ans

Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire

Inscriptions : **voir modalités spéciales Covid19 sur le site internet de l'Académie.**

Académie de Musique et des Arts de la Scène

Direction : M. Thierry FIEVET
Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort
Tél. : 02 673 76 97 – email : aca.musique@wb1170.brussels
www.acamusiquewb.be

Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – THÉÂTRE – DANSE

Eveil musical (de 2 ans ½ à 4 ans ½)

Cours pour niveaux débutant et avancé

- à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
- à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
- à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
- pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre

Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 76 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 190 € pour les +18 ans

Cotisation/famille : 15 €

Inscriptions : **voir modalités spéciales Covid19 sur le site internet de l'Académie.**

La Vénérie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

www.lavenerie.be

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.
Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène
Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires

Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

www.biblioludowb.be

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

Parc Sportif des Trois Tilleuls

www.calypso2000.be

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.
Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.



REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Contrat d'adhésion parents - écoles communales 2021-2022

A remettre à la direction de l'école pour le vendredi 3 septembre 2021
ou au plus tard 3 jours après l'entrée à l'école

Nous /je soussigné(s)

parent(s)/personne responsable

de l'élève (nom et prénom)

né(e) le

fréquentant l'école

année d'étude

titulaire

Ai pris / avons pris connaissance et adhérons aux documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales (Disponible sur demande au secrétariat de l'école et à l'adresse: <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>) ;
- le projet d'établissement de l'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école.

Droit à l'image (annexe 4 du Règlement d'ordre intérieur des écoles communales- voir verso).

- J'autorise la prise de photos/vidéos de mon enfant et leur diffusion.
- Je n'autorise pas la prise de photos/vidéos de mon enfant et leur diffusion.

Date et signature(s)

L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour obtenir une information, en cas de maladie, accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).

Pensez à avertir immédiatement l'école de toute modification !

Droit à l'image

Afin d'illustrer la vie de l'école, des photos et/ou vidéos de votre enfant en activité scolaire sont susceptibles d'être prises et utilisées dans les conditions suivantes :

- Contextes : vie de l'école, photos de classe, voyage ou excursion scolaire, classes vertes, classes de neige, journée portes ouvertes, fête de l'école, brocante à l'école, compétition sportive, etc ...
- Finalités : souvenirs de classe pour les enfants et leurs parents, information des parents et des élèves (actuels ou potentiels) sur la vie et le fonctionnement de l'école ;
- Modes de diffusion utilisés : affichage dans les locaux de l'école, publication dans/sur le journal (numérique) de l'école, sur le site internet de l'école ou de la commune et sur la page Facebook officielle de la commune de Watermael-Boitsfort et de l'école ;
- Destinataires qui auront accès aux images : le personnel de l'école, les enfants et parents de l'école ou des parents potentiels de l'école.

A défaut de consentement de votre part (à remettre lors de l'inscription de votre enfant), aucune photo ne votre enfant ne pourra être publiée. Dans d'éventuelles photos de groupe, son visage sera flouté ou caché.

Il paraît important de souligner que nous sommes particulièrement attentifs au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image : les enfants qui apparaissent sur les photos – le plus souvent en compagnie d'autres enfants - ne sont jamais nommés [et ne sont donc identifiables que par des personnes proches] .

Les photos prises sont en outre protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles. Vous disposez à l'égard des photos de votre enfant des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles (voir point 8).

L'utilisation de ces photos échappe à tout intérêt commercial et n'est lié à aucun apport de type publicitaire.